

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 -12 - 03

Séance du 18 décembre 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

Représentés : 3

Absents excusés : 2

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,  
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,  
JOANNON, LE VAN DA.

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, BERTOIA, GIACALONE,  
LALESART, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-  
PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ, TROGNO, Messieurs,  
BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO,  
OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**SUBVENTIONS AU**

**C.C.A.S  
CAISSE DES ECOLES**

**EXERCICE 2019**

**Etaient représentés** :

**Conseillers Municipaux** : Mesdames Amandine CIDALE  
(procuration à Madame Sabine GIACALONE), Olivia MOTUS-  
JAQUIER (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Isabelle  
VIDAL (procuration à Monsieur le Maire).

**Etaient absents excusés** :

**Conseillers Municipaux** : Madame Béatrice AIELLO, Monsieur  
Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20181218-DEL20181203-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2018  
Date de réception préfecture : 20/12/2018

Afin de permettre le bon fonctionnement des Etablissements Publics dont le caractère d'utilité communale est expressément établi,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer le montant des subventions susceptibles d'être attribuées en 2019 aux Etablissements Publics de la Commune : la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale :

<b>Etablissements Publics</b>	<b>Subventions à verser €</b>
Caisse des Ecoles (Compte 657361)	404 000 €
C.C.A.S – (Compte 657362)	290 000 €
<b>Total (comptes 657361 – 657362)</b>	<b>694 000 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de déterminer le montant des subventions susceptibles d'être attribuées en 2019 aux Etablissements Publics de la Commune : la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale.

Dit que la dépense d'un montant global de 694 000 € sera prélevée sur le Budget Primitif de la Commune, exercice 2019, comme suit :

- compte 657361 - Caisse des Ecoles - : 404 000 €
- compte 657362 – CCAS – : 290 000 €

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY